



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice....33
Présents25
Représentés8
Absent0

Séance n° 4

DELIBERATION N° 2024DEL-FIN-69

Le 17 octobre 2024 à 19h00, les membres composant le Conseil municipal de Chevilly-Larue se sont réunis en salle Joséphine Baker, 4 rue du Stade à Chevilly-Larue, sous la présidence de Madame Stéphanie Daumin, Maire, par suite d'une convocation en date du 11 octobre 2024.

Sont présents :

Stéphanie DAUMIN, Barbara LORAND-PIERRE, Laurent TAUPIN,
Patrick BLAS, Nora LAMRAOUI-BOUDON, Philippe KOMOROWSKI,
Nathalie TCHENQUELA-GRYMONPREZ, Régine BOIVIN, Murielle DESMET,
Michel JOLIVET, Olivier LAVERDURE, Alain PETRISSANS, Jean-Roch COGNET,
Hadi ISSAHNANE, Brice LE ROUX, Amel MATOUK, Noélise ODONNAT, Sylvain MAILLER,
Marie FRANCOIS, Safia RIZOUG, Geneviève GLIOZZO, Yacine LADJICI, Beverly ZEHIA,
Sylvie DUBY, Stéphane DA SILVA.

Absents ayant donné procuration :

Hermine RIGAUD représentée par Laurent TAUPIN ;
Renaud ROUX représenté par Barbara LORAND-PIERRE ;
Paule ABOUDARAM représentée par Patrick BLAS ;
Armelle DAPRA représentée par Alain PETRISSANS ;
Nathalie CHARDAIRE représentée par Hadi ISSAHNANE ;
Boukouya FOFANA représenté par Nathalie TCHENQUELA-GRYMONPREZ ;
Ibilen OZBEY représenté par Michel JOLIVET ;
Bertrand OUDOT représenté par Yacine LADJICI ;

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121.17 du Code général des collectivités territoriales.

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Barbara LORAND-PIERRE est désignée pour remplir cette fonction.

OBJET :

APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024 DE LA COMMUNE

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29 ;

Vu la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 Août 2015 ;

Vu la délibération n°2024DEL-FIN- 07 du 29 février 2024 relative au débat d'orientation budgétaire 2024 ;

Vu la délibération n°2024DEL-FIN- 16 du 28 mars 2024 relative à l'adoption du budget primitif 2024 ;

Vu la délibération n°2024DEL-FIN- 47 du 27 juin 2024 relative à l'affectation des résultats du compte administratif 2023 du budget ville ;

Vu la présentation du projet de budget supplémentaire 2024 ;

Considérant qu'il y a lieu de reprendre les résultats de clôture 2023 du budget de la ville ainsi que les restes à réaliser ;

Après avis de la commission Finances, évaluation des politiques publiques et démocratie locale ;

Ayant entendu son rapporteur, Madame Régine BOIVIN ;

Après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 27 voix pour / 6 abstentions (Yacine LADJICI, Geneviève GLIOZZO, Beverly ZEHIA, Bertrand OUDOT) (Sylvie DUBY, Stéphane DA SILVA)

Article 1 : Dit que les résultats 2023 sont les suivants et sont repris au budget supplémentaire 2024 :

Détermination du résultat	DEPENSES			RECETTES			SOLDE
	de l'année	restes à réaliser	total	de l'année	restes à réaliser	total	
Fonctionnement	43 854 291,13		43 854 291,13	45 950 404,93		45 950 404,93	2 096 113,80
Investissement	19 030 760,11	2 852 944,80	21 883 704,91	16 660 776,45	4 341 767,00	21 002 543,45	-881 161,46
TOTAL	62 885 051,24	2 852 944,80	65 737 996,04	62 611 181,38	4 341 767,00	66 952 948,38	1 214 952,34

Article 2 : Approuve chapitre par chapitre, le budget supplémentaire de la ville pour l'année 2024 pour les montants figurant ci-après :

	Résultat 2023 du budget ville	reports	Propositions nouvelles	Total BS
Dépenses de fonctionnement			1 485 904,34	1 485 904,34
Recettes de fonctionnement	1 214 952,34		270 952,00	1 485 904,34
Dépenses d'investissement	2 369 983,66	2 852 944,80	1 460 196,00	6 683 124,46
Recettes d'investissement		4 341 767,00	2 341 357,46	6 683 124,46

Certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture
par télétransmission le 23/10/2024
et sa publication le 24/10/2024

Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits.

Madame la Maire,
Stéphanie Daumin,



Accusé de réception en préfecture
094-219400215-20241017-2024DEL-FIN-69-DE
Date de télétransmission : 23/10/2024
Date de réception préfecture : 23/10/2024